

XXXI^e SESSION
Bruxelles, 6 au 9 juillet 2005

DOCUMENT N° 76

RESOLUTION
SUR " L'IMPLICATION DE L'APF DANS LES NÉGOCIATIONS
COMMERCIALES INTERNATIONALES MENÉES SOUS L'ÉGIDE DE L'OMC "

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Bruxelles du 6 au 9 juillet 2005, sur proposition de la commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que les négociations commerciales internationales menées sous l'égide de l'OMC ont un impact majeur auprès des populations francophones, notamment en ce qui concerne les dossiers de l'agriculture, de la protection des droits de la propriété intellectuelle, des biens et services culturels, de l'accès au marché des produits non agricoles, des services, ainsi que des mesures antidumping et des subventions;

CONSTATANT l'existence d'un déficit démocratique entourant ces négociations et l'importance d'écouter les parlementaires, qui s'expriment au nom des populations de plus en plus affectées par ces grandes négociations;

DÉPLORANT l'absence de l'APF lors des Conférences parlementaires sur l'OMC, organisées conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen, en marge des conférences ministérielles de l'OMC, réunions où sont présentes plusieurs organisations interparlementaires;

CONSTATANT l'importance de fournir de l'assistance technique aux pays les plus pauvres afin qu'ils aient les capacités et les ressources nécessaires pour participer aux négociations commerciales et en mettre en œuvre les résultats;

RAPPELANT que les parlementaires francophones ne sont pas suffisamment informés, ni même consultés par leurs gouvernements, sur les grands enjeux des négociations commerciales dans le cadre de l'OMC;

ESTIMANT que les parlementaires de l'APF doivent non seulement être informés des enjeux du commerce multilatéral, mais qu'ils puissent aussi influencer sur le déroulement des négociations afin de tenir compte des préoccupations et des intérêts des citoyens;

S'APPUYANT sur les termes de la Déclaration adoptée le 26 novembre à l'issue de la session de Bruxelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui stipule notamment que « *En tant que représentants légitimes de nos peuples, nous continuerons à passer au crible les activités de l'OMC et veillerons à ce qu'elles soient efficaces et justes* »;

RECOMMANDE que l'APF prenne les dispositions pour obtenir un statut d'observateur lui permettant de participer aux Conférences parlementaires sur l'OMC, organisées conjointement par l'UIP et le Parlement européen, et plus particulièrement à la prochaine réunion qui se tiendra en décembre 2005 à Hong Kong, dans le cadre de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC ;

DEMANDE instamment que les Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie prennent les mesures adéquates pour informer et consulter leurs parlementaires nationaux de l'état des négociations commerciales ainsi que de leurs enjeux, intègrent leurs propositions dans les positions de leur gouvernement, et facilite le suivi parlementaire en ces matières;

INVITE les instances de la Francophonie à développer et à soutenir financièrement, notamment en faveur des pays du Sud, des programmes de formation destinés aux parlementaires francophones dans le cadre de séminaires thématiques sous-régionaux portant sur des problématiques particulières (agriculture, commerce des services, etc.) avec des représentants de l'OMC.